

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 7 octobre 2024 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Lot 6 539 925, rue des Hostas

Demande déposée le 22 août 2024 par M. Luc Bougie concernant le lot 6 539 925, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue des Hostas.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre la construction d'un triplex d'une hauteur de 12,3 mètres pour le bâtiment principal alors que le Règlement 2368-2010 prévoit une hauteur maximale de 9,5 mètres.

Donné à Magog, le 11 septembre 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
